Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_241-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_241

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

Secrétaire de séance : Madame Sophie MARQUANT

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le neuf novembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 3 novembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Esthercadlie CARBON, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Monsieur Erwann ROUGIER, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Benoît HOUYERE représenté(e) par Madame Sophie MARQUANT , Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE , Madame Nadège LE FLOCH représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_241-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_241

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

- Convention de partenariat entre le Lycée des métiers Sainte-Jeanne d'Arc et la Ville de Vitré dans le cadre du projet de restauration du châtelet

L'Adjointe au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°DC_2026_032 du conseil municipal du 9 février 2026 relative à l'approbation du projet de restauration du châtelet de l'entrée du Château des Barons ;
Vu l'avis favorable de la Commission Culture – patrimoine – tourisme en date du 8 octobre 2026 ;

Considérant le projet de la Ville de Vitré de restaurer le châtelet d'entrée du Château des Barons, à compter du mois d'octobre 2026 et ce pour une durée prévisionnelle de 12 mois ;

Considérant que cette opération est l'occasion de développer des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle en proposant, notamment à des établissements scolaires du territoire, de rencontrer des professionnels de la restauration de monuments ;

Considérant que dans ce cadre, la classe de 1ere TEB (Technicien d'études du bâtiment) du Lycée des métiers Sainte-Jeanne d'Arc de Vitré souhaite suivre un programme d'actions pédagogiques et culturelles permettant aux élèves de rencontrer des professionnels du bâtiment, de la culture et du patrimoine tout au long de l'année scolaire ;

Considérant que ce travail sur le temps long illustre, pour les élèves des métiers du bâtiment, la mise en œuvre concrète d'un projet de restauration de monument historique, tout en les mettant en contact direct avec des œuvres picturales et architecturales à travers un accompagnement du service patrimoine et musées et du LAPS ;

Considérant que les élèves restitueront leur travail au public lors de la Nuit des Musées, programmée le 22 mai 2027 au Château des Barons, dans le cadre du dispositif « *La Classe, L'œuvre ! »* ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre la ville de Vitré et le Lycée des métiers Saint-Jeanne d'Arc dans le cadre du projet pédagogique autour de la restauration du châtelet du Château des Barons, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la bonne application de la dite convention.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_241-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_241

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
12 nov. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Sophie MARQUANT

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Sophie MARQUANT
Adjointe en charge du Commerce et de l'Artisanat
16 nov. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.